LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

LE NUMERO 5 CENTIMES

SIXIEME ANNEE. - N° 195 — SAMEDI 14 JUILLET 1900

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr 50	11 fr	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal ;
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

Sophismes Bourgeois

Une feuille bourgeoise, dans un article signé « Un vieux parlementaire » fait au socialisme collectiviste des objections singulières.

Elle prétend d'abord que « ce qui le rend impossible, c'est que les habitants de notre pays ont des besoins raffinés et variés, qui ne peuvent être satisfaits que par des produits apportés de toutes les parties du monde. Il s'opère, dit-elle, entre les diverses nations une sorte de division du travail, chacune produisant ce qu'elle sait le mieux produire ; et ensuite, un vaste système d'échanges, organisé par le capitalisme, permet à chaque homme, en chaque point du globe, de consommer les produits variés de tout le travail humain ».

Cette description est exacte, au moins en ses grands traits. Mais notre contradicteur s'imagine-t-il que le socialisme collectiviste supprimera les échanges de peuple à peuple et la circulation des produits d'un bout à l'autre de l'univers ?

Je me demande vraiment ce qui l'autorise à nous opposer une pareille hypothèse. Quand la production sera organisée socialement, quand le capital industriel, commercial, agricole, sera la propriété des travailleurs organisés ; quand les producteurs de fer, de vêtements, de blé, de vin, au lieu de travailler sous la direction et au profit de la classe capitaliste et propriétaire, travailleront sous la direction de citoyens élus par eux-mêmes, pourquoi les échanges de peuple à peuple seraient-ils arrêtés ?

Tout ce qui excédera les besoins de la nation et des citoyens sera livré aux autres nations, qu'elles soient organisées, elles aussi, sur le type socialiste ou qu'elles aient gardé l'ancien système capitaliste.

Et, en revanche, la communauté nationale se procurera au dehors tout ce qu'elle ne produira pas suffisamment elle-même.

Ces échanges seront mieux réglés qu'aujourd'hui : car, d'une part, tous les citoyens de la nation recevant l'intégralité de la valeur de leur travail, pourront consommer plus sûrement et plus largement que ne le fait aujourd'hui la classe salariée, et aussi l'exportation des produits ne commencera que lorsque les besoins du peuple producteur auront été satisfaits.

Aujourd'hui, au contraire, la France exporte, par exemple, des vêtements, des tissus pour des centaines de millions de francs, alors qu'une grande partie de la population française est peu ou mal vêtue.

L'exportation, dans le régime socialiste, ne sera que le trop plein de la production nationale se répandant au dehors, et comme la coordination des efforts permettra de produire beaucoup plus que sous le régime de désordre, d'anarchie, de gaspillage et de chômage d'aujourd'hui, la nation pourra toujours exporter assez abondamment pour s'assurer, en retour, du large afflux de ceux des produits étrangers dont elle aura besoin.

De plus, la nation, dans ses rapports économiques avec les autres peuples, ne sera pas entraînée, comme elle l'est aujourd'hui, par la violence des gaîtés capitalistes et des convoitises privées. Elle n'essaiera pas d'imposer brutalement et par la force ses produits aux peuples étrangers, et elle évitera aussi, tout en restant en communication active avec l'univers, ces froissements d'où viennent les guerres.

Ainsi, il est infiniment probable qu'une lente infiltration, qu'une pénétration prudente et sage du capitalisme européen en Chine n'aurait pas soulevé le nationalisme chinois. Au contraire, comme le disait le maréchal très fortement l'autre jour dans son discours à la Chambre, la ruée fiévreuse et cupide des gouvernements qui, pour s'assurer une clientèle exclusive, ont saisi par la force les principaux points d'accès du territoire chinois, est assurément une des causes qui ont surexcité la foule chinoise.

Qu'on se garde bien de croire que je veux atténuer par la l'horreur des abominables crimes, des tueries sauvages et lâches qui ensanglantent à cette heure les rues de Pékin. Mais je dis que l'Europe, par la rivalité forcenée de ses appétits est, pour une part, responsable de ces désordres et de ces deuils. Tout entière à ses calculs d'envahissement et de lucre, elle a excité imprudemment des colères barbares et elle n'a pas su concerter à temps son action pour mettre au moins ses représentants ses commerçants à l'abri des représailles sanglantes qui font frémir l'humanité.

Il est évident qu'une Europe socialiste, n'étant pas aiguillonnée par l'âpre besoin du profit, aurait procédé plus discrètement et aurait peu à peu habitué la Chine à un système d'échange où tous les peuples auraient trouvé leur compte. En tout cas, je ne parviens pas à comprendre en quoi l'organisation socialiste de la propriété et de la production empêcherait l'échange international des produits.

Le Collectivisme est une conception si forte, si exactement adaptée à l'état économique présent, que je suis convaincu que, malgré tous les préjugés de l'intérêt des classes, le grand patronat, s'il examinait sérieusement notre doctrine, serait obligé de renoncer à bien des objections puériles.

Nous sommes prêts, quant à nous, à discuter toutes les fois que la classe capitaliste le voudra.

Peut-être un jour viendra-t-il où, sous la pression des événements et de la classe ouvrière organisée, le patronat consentira à entendre l'exposé méthodique et précis de la doctrine socialiste.

Guesde me dit un jour (je ne commets pas d'indiscrétion en le rappelant) qu'il avait eu la pensée, il y a quelques années, d'offrir aux patrons roubaisiens de leur faire un exposé du collectivisme et qu'il y avait renoncé par peur que la classe ouvrière de Roubaix ne se méprît sur le sens de cette tentative.

Je crois, au contraire, que le prolétariat, sûr de sa force et de la beauté de son idéal, accepterait très bien cet effort de ses propagandistes pour faire pénétrer un peu de lumière jusque dans la classe patronale.

Il y a dans les antagonismes sociaux une part d'égoïsme de classe qui est irréductible : et voilà pourquoi le prolétariat a le devoir de s'organiser pour être capable de briser un jour la résistance de l'égoïsme. Mais il y a aussi une part d'ignorance qu'une discussion sérieuse peut dissiper. Et quand le socialisme combat, comme aujourd'hui, pour la liberté politique, il ne se détourne pas de son chemin : il est, au contraire, dans sa direction normale, car il va vers la pleine liberté de tous.

JEAN JAURÈS.

PITRIOTARDS

Veut-on avoir une preuve nouvelle de la façon dont les nationalistes comprennent le patriotisme et manifestent leur violent amour pour nos frères des provinces annexées ?

Ils ne trouvent pas une occasion, c'est entendu, d'aller défiler devant la statue de Strasbourg, d'y porter bannières et couronnes, la stupéfaction de ces gens-là étant de piaffer et de pastrouiller, et on les y verra encore le 14 juillet.

Mais il y avait un ancien député de ces provinces qui représenta longtemps, au Reichstag, l'indomptable protestation de l'Alsace-Lorraine depuis, M. Lalance, revenu en France, avait été nommé membre du conseil d'administration de l'école de physique et de chimie. Malheureusement, c'était un bon républicain. Les nationalistes du Conseil municipal de Paris viennent de le remplacer par le monarchiste Denys Cochin.

Comme on a eu raison de les appeler des pitriotards !

NOUVELLES A LA MAIN

Le docteur X... vient de couper les deux jambes à son patient. Après quelques minutes d'encouragement, il ajoute :

— Suivez bien mes recommandations. Du calme, beaucoup de calme, et dans six semaines au plus, vous serez sur pied.

LE TONDEUR COSAQUE MOTTE

Dans cette toison, il y a de quoi me tailler une jolie veste pour les élections prochaines

CHRONIQUE
Une fille mère

Ce jour-là, j'entrai en curieux à la cour d'assises.

Les débats d'une affaire qui avait attiré beaucoup de monde à l'audience venaient d'être clos.

— Accusée, avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense, demande le président d'un ton dur.

Au milieu des sanglots, comme un hurlement étouffé, on entend : « Je me repens de tout mon cœur. Je demande pitié ! »

Et sur son banc, s'affale une jeune femme. Elle a 23 ans, elle est jeune, elle est belle. Sa poitrine se soulève bruyamment et dans sa gorge viennent mourir des râles.

Elle est incapable même de se traîner hors du box ; deux gendarmes l'emportent.

Car l'audience est suspendue, les jurés délibèrent.

Cette femme est accusée d'avoir empoisonné son enfant, âgé d'un peu plus d'un an. Elle est une « fille mère » et elle a mis au monde « en dehors de la loi ».

Il y a quelques années, un Monsieur lui avait fait une cour assidue et bientôt elle l'aima d'un amour sincère ; mais elle résistait à ses sollicitations. On expliquait le cas vint à bout de ces résistances, l'amant simula une maladie et fit appeler la femme qui courait à lui. Nouvelle Jeanne d'Arc, celle-ci se rendit à sa chaumière, pour lui donner les soins que réclamait son état... et le fut prise par la violence. Depuis lors, elle devint sa maîtresse.

Au bout de quelques mois, elle était enceinte ; elle mit au monde une fillette ; et quelque temps après le séducteur abandonna la mère et l'enfant.

La malheureuse pleura, supplia, se mit à genoux ; rien n'y fit. « Quand votre fille aura quinze ans, je viendrai occuper votre place » répondit le misérable dans une lettre produite à l'audience. Était-ce l'insulte, blessé qu'il se jouait d'une menace de profanation ? La mère le comprit ainsi ; elle désespéra et prit un autre amant. Car lasse de lutter, incapable de subvenir à ses besoins, vaincue par la douleur, déprimée par tant de lâcheté, cette victime n'entrevoyait pas d'autre issue.

Mais l'enfant restait. Il était une charge ; il fallait payer son entretien, cacher son existence. Car la fille mère est une dégradée même aux yeux d'un amant.

Cet enfant aussi rappelait le misérable, qui avait abusé de la crédulité d'une faible créature : il n'était pas avant tout le fruit de ses entrailles, il était le produit d'une lâcheté.

Les difficultés matérielles se doublant d'une répulsion morbide, un jour, en un moment d'affollement, la malheureuse délaissée, se rendit auprès de la mercenaire, qui nourrissait l'enfant et administra du poison à celui-ci.

Elle est arrêtée, elle nie d'abord, mais les sentiments de mère reprennent le dessus ; le remords la gagne : elle avoue son crime et aujourd'hui, elle comparaît à la Cour d'assises pour « payer sa dette à la société » pendant que le père, le véritable coupable, est en liberté.

***

Mais un coup de sonnette retentit ; le jury rentre, et sur son honneur, le président déclare que la réponse du jury aux deux questions est : Non.

L'accusée n'a pas l'air de bien comprendre ; elle se laisse reconduire dans la cellule attenante, par les gendarmes, pendant que la Cour prépare la loi.

La Cour rentre et « en égard aux bons antécédents » de l'accusée, la condamne à 5 ans de travaux forcés.

Cette fois, la malheureuse a compris. Elle entrevoit l'atroce réalité, pousse un cri et tombe.

Cinq ans de travaux forcés ! C'est le minimum légal. Les magistrats, ces machines qui fonctionnent conformément aux quatre lignes d'un article du Code pénal, n'ont pas pu faire autrement que d'appliquer la peine prévue par la loi ; et ils restent muets, impassibles devant ce spectacle, qui m'a bouleversé, m'a étourdi.

Oh ! combien, en ce Palais de Justice, j'ai frémi, j'ai senti l'angoisse m'étreindre, les larmes me gonfler, quand j'entendis tomber des lèvres mornes sées des juges ce terrible arrêt.

Ne sa-t-on donc pas ce que représente pour un être humain, pour une famille, pour des petits enfants une peine de 5 jours de prison seulement ? N'est-ce pas souvent l'emploi perdu, la misère assaillant le ménage, la faim tenaillant les entrailles des pauvres êtres qui n'ont rien fait, eux !

La société doit être vengée ! Le coupable doit réparation ! Les magistrats ne voient que cela, ne peuvent voir que cela. La loi fixe un minimum ; il n'est pas permis de se soustraire à la loi.

Quand donc songera-t-on à réformer le Code barbare qui nous régit ? Quand donc songera-t-on à supprimer le minimum, pour permettre aux juges de tenir compte de toutes les circonstances, de supprimer le délinquant abstrait, étiqueté par des législateurs, et de voir dans chaque criminel l'homme soumis aux conditions de son milieu, aux influences de son ambiance, aux facteurs infinis qui déterminent sa volonté ?

Quinze ans de travaux forcés ! La mère, qui a tué son enfant, a besoin, aux termes de la loi, de ce délai pour s'amender. Les torrents de larmes qui ont inondé la cellule où elle était enfermée ; les tortures de ce cœur, dans lequel avait réapparu le sentiment de la maternité triomphant de la haine de la maîtresse vaincue, le cri de repentir qui résonna sinistre à la Cour d'assises, le compagnonnage du spectre du pauvre petit bébé, victime, avec sa mère, de la lâcheté d'un homme, tout cela ne suffit pas ; la répression doit s'y ajouter, impitoyable, terrible.

Ainsi le veut la conception des responsabilités et de l'humanité dans la société capitaliste.

L. M.

Jamont proteste

Les feuilles nationalistes, non contentes d'avoir frappé à la caisse de la bande cléricale et césarienne pour élever une statue au faussaire Henry, le colonel suicidé du Mont-Valérien, avaient ouvert une souscription publique pour faire afficher la lettre adressée par le général Jamont au ministre de la guerre et que nous avons reproduite.

Dans la pensée des promoteurs de cette manifestation nationaliste, le factum prétorien du général déserteur devait contrebalancer l'effet du discours prononcé par M. Waldeck-Rousseau, en réponse à l'interpellation du père conscrit Franck-Chauveau et dont le Sénat comme on le sait, a voté l'affichage à une grosse majorité.

La souscription ouverte par les feuilles de sacristie et de coup d'État a produit, à ce jour, plus de 11,000 francs, sortis des coffres-forts des frocards et des césariens.

Mais, en voici bien d'une autre.

On annonce que le général Jamont a adressé au ministre de la guerre la lettre suivante, que le *Nouvelliste* et son compère l'*Echo du Nord* enregistrent **sans un mot de commentaire.**

Monsieur le Ministre,

Quelques journaux parlent aujourd'hui d'une souscription qui aurait pour but de faire afficher ma lettre du 2 juillet.

Je tiens à vous déclarer que je suis absolument étranger à cette manifestation, que je désapprouve.

Général Jamont.

A quels mobiles a obéi l'ami des moines brûleurs en écrivant cette lettre ? Toutes les hypothèses sont permises, en face d'un général de jésuitière qui s'est imprégné des principes de Loyola et excelle à les mettre en pratique.

Quoi qu'il en soit des pensées qui ont germé sous le képi de la vieille baderne *Jamont*, que vont dire les nationalistes en se voyant ainsi lâchés dans les grandes largeurs par leur ami et leur complice ?

Il est bien regrettable que le *Nouvelliste* et l'*Echo* restent à ce sujet aussi muets que des bénitiers.

Nous serions curieux de savoir ce que ces deux feuilles nationalistes pensent de la lettre de leur brave général.

LE MUTUALISTE DESCHANEL

M. Deschanel doit aller à Nantes, le 21 juillet et la *Patrie* nous apprend qu'on lui réserve là-bas les ovations les plus chaleureuses.

Il va assister à une « grande manifestation mutualiste.» Ce jeune arriviste s'est dit qu'il aurait avantage à accaparer, s'il pouvait, le mouvement mutualiste, et on le voit depuis quelques mois partout où des mutualistes s'assemblent.

Le dimanche 22, dit son journal la « Patrie », à midi, aura lieu une grande réunion des mutualistes sur le boulevard Delorme. M. Deschanel passera au milieu des rangs des mutualistes et s'entretiendra familièrement avec les présidents et les membres des différents groupes.

Ainsi Bonaparte passait au milieu des rangs de ses soldats et s'entretenait familièrement avec ses vieux grognards.

On ne nous dit pas si le jeune pommadin marchera aussitôt de Nantes sur l'Elysée, dont il rêve chaque nuit.

NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

LE CONGRÈS INTERNATIONAL des Voyageurs et Représentants de Commerce

Paris, 12 juillet. — On a vu hier, dans une dépêche de « Dernière Heure », qu'un banquet avait clôturé les travaux du Congrès.

Voici, sur la dernière séance, quelques renseignements intéressants :

La séance de clôture

Passons rapidement sur une demande tendant à supprimer la patente qui existe pour les voyageurs de commerce à l'étranger, et arrivons aux articles plus importants qui ont été l'objet de longs et copieux rapports.

On adopte le principe d'une union des Sociétés de voyageurs et représentants de commerce, et on réclame de cette « union » la fondation d'une maison de retraite pour les invalides du travail.

La création à Paris d'un cercle international spécial où voyageurs et représentants pourront se rencontrer est également voté. Cette création soulève d'assez vives discussions, plusieurs délégués de syndicats et sociétés mutuelles voyant là une atteinte portée aux hôteliers et cafetiers, qui étant membres honoraires des associations de voyageurs et représentants, alimentent par leurs cotisations les caisses des dites sociétés.

Il convient de signaler cependant le vœu suivant obtenu après un chaud combat par les délégués du syndicat, socialiste, M. Rocius o, Léger et Pacot.

« Les voyageurs demandent à être assimilés aux ouvriers et employés dans le projet des caisses de retraite pour la vieillesse. »

Notons encore, parmi les réclamations intéressantes :

1° Que les Sociétés de secours mutuels soient dégrevées des contributions.

2° Que les voyageurs bénéficient de la loi applicable aux ouvriers en cas d'accidents survenus pendant le travail.

Millerand au Congrès

Le ministre du commerce, qui avait promis de se rendre à une séance du Congrès, est venu vers 4 h. au Trocadéro.

Après un souhait de bienvenue, adressé au ministre au nom du Congrès, M. Eugène Roche remercie le ministre du commerce d'encourager cette présence la réunion des voyageurs et représentants qui, « s'isolant point de politique, ont toujours été à l'avant-garde de ceux qui défendent les institutions républicaines. »

Millerand répond qu'il sait comment les voyageurs remplissent leurs fonctions, défendent à l'étranger et le commerce et le drapeau de la France.

Le ministre exprime combien il approuve les efforts de la corporation pour créer entre camarades des liens étroits. « C'est par l'association et l'union, dit Millerand, qu'on arrivera à être tout puissants, et je suis vivement heureux que les syndicats auxquels on me reproche de porter trop d'intérêt et auxquels je me trouve, moi, que je n'en porterai jamais assez. »

Et plus loin, Millerand s'appuyant sur l'opinion de Gambetta, ajoute que « tous les hommes politiques sont plus ou moins des représentants de commerce allant eux aussi de ville en ville porter leurs idées ».

Il termine en assurant les congressistes qu'on pourra « en toute circonstance faire appel à Millerand, qu'il soit ministre du commerce ou rentré dans le rang son appui ne fera jamais défaut ».

De longs bravos, des vivats saluent la fin de ce discours, et les applaudissements continuent tandis que le ministre du commerce quitte la salle.

FEUILLETON DU 14 JUILLET. — N° 20

MONSEIGNEUR

PAR

Paul SAUNIERE

III

Les nouveaux locataires

— Ne m'appelez donc pas toujours monseigneur, fit Lucien avec impatience. Vous savez bien que je ne suis pas...

— Vous êtes gentilhomme, monseigneur. Cela ne fait l'ombre d'un doute pour personne. Or, je sais trop quels égards on doit à une personne de votre rang...

— Soit, mais alors ne parlons pas de mon rang ni de ma naissance. Vous êtes la femme de Papillon, qui m'a recueilli, qui m'a élevé, que j'aime, qui m'aime, vous m'aimez aussi, je le crois...

— Si je vous aime ! Seigneur de Dieu ! — Alors appelez-moi Lucien, comme lui, ou je ne vous parle de ma vie.

— Eh bien, oui, monseig... monsieur Lucien, dit Ludivine avec soumission. Je vous disais donc que je m'étais enquise de ce M. Lionnay et de sa fille.

— Où ? qu'avez-vous appris ?

— Je suis allée à l'ancien logement qu'ils occupaient, j'ai interrogé les voisins... personne ne les connaît.

— Voilà qui est curieux, par exemple !

— On sait, reprit Mme Debrau, qu'il est arrivé à Paris avec sa fille au commencement de l'année dernière, et on croit qu'il venait du midi de la France.

Le père a toujours ses poches bourrées de paperasses et court toute la journée, on ne sait trop pourquoi. La fille ne bouge pas de l'appartement, si ce n'est pour aller aux provisions ou faire des courses insignifiantes. Cependant, je dois l'avouer, ils ne doivent rien à personne.

— Donc ce sont des honnêtes gens, conclut Lucien. Maintenant, depuis qu'ils demeurent ici, les avez-vous observés ?

— Je n'ai fait que cela, monseign... monsieur Lucien. Ce qu'on m'a dit est vrai : le père est toujours dehors. Quant à la fille, elle coud ou brode constamment.

— C'est peut-être pour vivre... hasarda le jeune officier.

— Je le crois, car à deux reprises je l'ai vue sortir d'ici, tenant un petit paquet sous son bras, et revenir les mains vides.

— Eh bien ! mais il me semble que voilà des gens dignes d'intérêt, ma bonne dame. Ils travaillent et ils ne doivent rien à personne. Qu'avez-vous à craindre ? Aurez-vous la cruauté de les chasser parce qu'ils sont en retard de quelques livres avec vous ? Où iront-ils ? Ne craignez-vous pas, en leur refusant un asile, de les pousser au désespoir ?

— Sans doute... j'ai bien pensé à tout cela... balbutia Ludivine un peu confuse ; mais s'il fallait en agir ainsi avec tous ses locataires, de quoi vivrait-on ?

— Vous avez raison. Aussi je ne vous demanderai que de prendre patience pendant quelques jours encore. D'après ce que vous m'avez dit, je ne doute pas que M. Lionnay ne fasse honneur à ses engagements aussitôt que cela lui sera possible.

— Il suffit que vous le désiriez, monsieur Lucien ; ces trois mois eurent bien de la peine à sortir de la bouche de Ludivine, pour que je les garde éternellement.

Pour la récompenser le lieutenant l'embrassa sur les deux joues.

La journée s'acheva tranquillement. Le soir, après souper, Lucien sortit et alla faire un tour de promenade.

Vers neuf heures, il rentra.

Il avait franchi déjà huit ou dix marches de l'escalier, quand il heurta du pied un objet informe et volumineux.

L'escalier était plongé dans une obscurité complète. Il se pencha, étendit les mains en avant et sentit, à travers des vêtements flottants, une chaleur molle... C'était une femme !

— Papillon ! Ludivine ! s'écria-t-il, vite, apportez de la lumière !

Aux cris d'alarme poussés par Lucien, Papillon et sa femme accoururent, tenant une lumière à la main.

En effet, c'était bien le corps d'une femme qui gisait en travers de l'escalier.

Le jeune officier prit la lumière des mains de Ludivine, pour examiner le visage de cette femme. Quel ne fut pas son saisissement quand il reconnut Raymonde — la fille de M. Lionnay.

— Allez à l'instant quérir un médecin, dit-il à Papillon ; moi, je me charge de transporter cette jeune fille dans son appartement.

— Du tout, ce sera moi, voulut protester le vieux soldat. Je ne veux pas que tu commettes une nouvelle imprudence...

— Laissez donc, répondit le lieutenant. Je me sens de force à soulever des montagnes.

Joignant le geste à la parole, il prit dans ses bras le corps de Raymonde et gravit lestement l'escalier, suivi de Ludivine, qui lui recommandait à son tour de ne pas tant se presser.

En moins de temps qu'il n'en faut pour le raconter, Raymonde était dans sa chambre.

Pendant que Lucien se tenait discrètement à l'écart, Mme Debrau déshabillait la jeune fille et la mettait au lit.

Papillon était sorti en courant pour aller chercher le médecin.

Quelques minutes après, il arriva.

Grâce aux soins que lui avait prodigués Ludivine, Raymonde commençait à ouvrir les yeux quand le docteur s'approcha d'elle.

Après l'avoir examinée avec beaucoup d'attention, il se redressa, saisi d'un étonnement profond.

— Non... ce n'est pas possible, murmura-t-il.

— Quoi donc ? demanda Lucien, qui se tenait caché derrière les rideaux du lit.

— Cette petite meurt de faim, répondit le médecin à voix basse.

Ce fut une révélation pour le jeune gentilhomme.

— Pas un mot à Mme Debrau ! recommanda-t-il sur le même ton. Prescrivez ce qui est nécessaire, comme s'il s'agissait d'une simple maladie.

Le docteur compris.

— Ne pourriez-vous pas m'apporter une tasse de bouillon et un verre de vin ? demanda-t-il à Ludivine.

— Si vraiment, répondit-elle avec empressement. Depuis trois mois, nous avons toujours un consommé prêt pour notre cher Lucien.

— Alors, hâtez-vous fit le docteur.

Elle descendit précipitamment.

— Drôle de maladie ! se disait-elle en chemin. Il paraît que ce n'est pas par la diète qu'elle se guérit...

Elle était surprise, mais elle ne cherchait rien au delà de ce qui lui avait été ordonné.

Au bout de trois minutes elle était de retour.

Le médecin prit le bol de bouillon et le lit boire lui-même à la jeune fille. Après quoi il saisit le verre de vin et lui en fit avaler le contenu par petites gorgées.

Comme par enchantement, le visage pâle de Raymonde se colora, ses yeux éteints se ranimèrent.

— Ah ! que vous êtes bons et que je vous remercie ! dit-elle au docteur et à Ludivine.

Celui-là mit un doigt sur sa bouche pour lui recommander le silence.

— Le cas n'est pas grave, dit-il. C'est une simple pamoison. Que Mlle Lionnay prenne à l'avenir une nourriture un peu plus substantielle, et ces faiblesses ne se renouvelleront plus.

En disant ces mots, il regardait Lucien en face, comme pour le rendre complice du mensonge qu'il venait de faire.

Au même instant, M. Lionnay rentra. Il fut très étonné de voir tant de monde autour de sa fille et s'informa de ce qui lui était arrivé.

Lucien, après avoir remercié le docteur, le congédia.

— Je me charge du reste, dit-il tout bas en le reconduisant.

Puis il renvoya Ludivine, sous prétexte qu'il voulait interroger lui-même le nouveau locataire.

— C'est cela, fit Mme Debrau. Vous nous répéterez ce que vous aurez appris. De cette façon, nous saurons au juste à quoi nous en tenir.

Et elle se retira.

Pendant ces pourparlers, M. Lionnay s'était laissé tomber sur une chaise, en proie au plus violent accablement.

Dès qu'ils furent seuls, Lucien se tourna vers lui.

— Vous savez pourquoi votre fille s'est évanouie ? lui demanda-t-il.

— Oui, monsieur... je m'en doute... elle est très sujette à ces sortes de faiblesses, balbutia le pauvre père.

— Ne cherchez pas à m'abuser, monsieur, le médecin m'a tout avoué.

— Que vous a-t-il dit donc... ?

— Il m'a dit que votre fille mourait de faim.

M. Lionnay prit son visage dans ses deux mains pour cacher sa honte et sa douleur.

— C'est une maladie urgente, à laquelle il faut sans retard apporter remède, continua Lucien.

— Hélas ! gémit le malheureux père...

— Voici de l'argent. Vite, courez à l'auberge la plus proche et faites-vous remplir un panier de provisions.

M. Lionnay repoussa vivement la main qui se tendait vers lui.

— Oh ! pas de fausse honte, monsieur, dit le lieutenant ; sinon vous condamnerez cette enfant à une mort certaine. Allez, je vous attends. Il faut que j'aie avec vous une longue explication.

Tout en prononçant ces paroles, il glissa deux louis dans la main de M. Lionnay, le força de se lever et le poussa par les épaules jusqu'à la porte du logement.

En présence du danger que courait sa fille, l'infortuné n'essaya plus de résister.

(A suivre).